

## PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire de Softimat s.a. tenue le 30 mai 2023 à 16h30  
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

### BUREAU

La séance est ouverte à seize heures trente (16h30) sous la présidence de Monsieur Bernard Lescot qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Logé, administrateur délégué.

Le Président désigne comme scrutateurs Monsieur Frédéric Flon  
Monsieur Stefaan Schutjes

Le Président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

### COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

<u>Nom</u>	<u>Actions</u>
1. Smart Invest Consulting Srl, représentée par Nicolas Logé	965.557
2. Christina Lescot représentée par Bernard Lescot*	460.800
3. Ingrid Lescot représentée par Bernard Lescot*	460.800
4. Isabelle Logé*	200.000

soit ensemble **2.087.157** actions représentant **55,29%** du capital.

\* Tous les actionnaires repris ci-dessus sont représentés par un mandataire désigné, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé dont une copie demeurera ci-annexée.

Les comptes annuels, rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire ainsi que la publication légale de convocation sont déposés sur le bureau du Président.

### EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

I. Monsieur le Président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat
3. Proposition de nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire
4. Proposition d'approuver les honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 16.700 htva par an
5. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2022
6. Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2022
7. Divers

II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite et publiée dans le Moniteur Belge du 28 avril 2023

Le Président dépose le numéro justificatif sur le bureau.

Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.

Le Président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.

- III. Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.
- Le Président constate, et l'assemblée reconnaît, que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.
- V. L'assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

L'administrateur délégué rappelle les événements importants qui ont marqué l'année 2022 et fait une présentation générale sur les activités et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.

Les actionnaires ont reçu les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2022 conformément aux dispositions légales.

L'assemblée renonce à entendre la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire.

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

## RÉSOLUTIONS

2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation du résultat

L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice 2022 ainsi que l'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration : le résultat à affecter pour l'exercice 2022, soit un montant de 366.452 euros en tenant compte du report des exercices précédents, est reporté à nouveau.

**VOTE :**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.087.157
Proportion du capital représenté par ces votes :	55,29%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.087.157

Détail des votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.087.157	0	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 100,00% des voix.

3. Nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire la SRL « DGST & Partners – Reviseurs d'entreprises », dont le siège est sis à 1170 Bruxelles, avenue E. Van Becelaere, 28A/71, laquelle a déclaré désigner comme représentant Mr Michaël De Ridder, réviseur d'entreprises, associé. Le mandat de commissaire portera sur les exercices clôturés au 31 décembre 2023, 2024 et 2025. Il s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux clôturés au 31/12/2025.

**VOTE :**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.087.157
Proportion du capital représenté par ces votes :	55,29%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.087.157

Détail des votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.087.157	0	0

4. Approbation des honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 16.700 htva par an

L'assemblée fixe les honoraires du commissaire sont fixés à 16.700 EUR (hors TVA), par exercice à contrôler, indexable annuellement.

**VOTE :**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.087.157
Proportion du capital représenté par ces votes :	55,29%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.087.157

Détail des votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.087.157	0	0

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2022

**VOTE :**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.087.157
Proportion du capital représenté par ces votes :	55,29%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.087.157

Détail des votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.087.157	0	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 100,00% des voix.

6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2022

**VOTE :**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.087.157
Proportion du capital représenté par ces votes :	55,29%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.087.157

Détail des votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.087.157	0	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 100,00% des voix.

7. Divers

[Aucun point divers n'est évoqué]

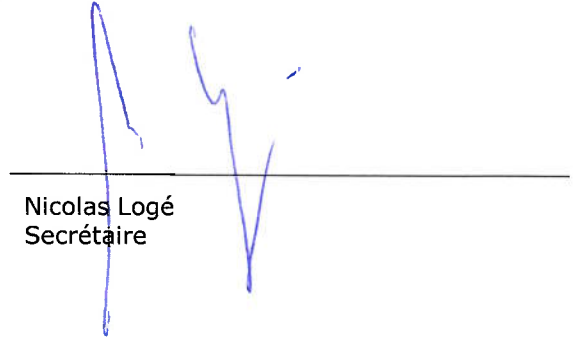
\*  
\* \*

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau, ainsi que par les scrutateurs et les actionnaires qui le demandent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.



Bernard Lescot  
Président



Nicolas Logé  
Secrétaire



Frédéric Flon  
Scrutateur



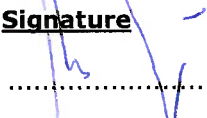


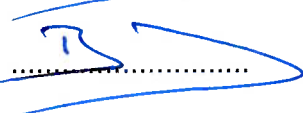
Stefaan Schutjes  
Scrutateur

Annexes : Liste de présence  
Copie des procurations



## LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

<u>Nom</u>	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1. Smart Invest Consulting Sprl, représentée par Nicolas Logé	965 557	
2. Christina Lescot	460 800	
3. Ingrid Lescot	460 800	
4. Isabelle Logé	200 000	
	<b>2 087 157</b>	<b>sur un total de 3.775.247 actions</b>